

Plan Régional Santé au Travail de la Nouvelle-Aquitaine 2016-2020

PRST Nouvelle-Aquitaine



Janvier 2021

SYNTHÈSE DE CINQ ANS DE TRAVAUX

Axe support

Connaissances

Contexte

Le Plan National Santé Travail prévoit le développement des actions de recherche, si possible en partenariat, sur la connaissance de l'impact sur la santé et les enjeux de préventions des nouvelles technologies et des organisations du travail, la compréhension des effets sur la multi-exposition sur un même poste de travail et la compréhension de l'impact physiologique différencié des situations de travail.

Objectifs

Promouvoir le dispositif via des actions de communication notamment lors d'interventions dans les Sociétés de médecine du travail, les services de santé au travail.

Augmenter le taux de participation des médecins ;

Renforcer les connaissances et les systèmes de données et les rendre plus opérationnels.

3.10-22 Améliorer les connaissances sur les pathologies en lien avec le travail

Partenaires



- ⇒ L'action a été co-pilotée par Santé Publique France Nouvelle-Aquitaine et la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine.
- ⇒ Un groupe de travail comprenant la CARSAT Aquitaine et Centre-Ouest, les services de santé au travail, l'Observatoire Régional de la Santé a été constitué.

Réalisations



- ⇒ **Signature d'une convention de partenariat** entre la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine, Santé Publique France et l'Observatoire Régional de la Santé ;
- ⇒ **Réunions d'informations auprès des services de santé au travail ;**
- ⇒ **Organisation de la première « quinzaine Maladie à caractère professionnel » simultanément sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine en 2017**, puis poursuite. Initié par la Direction santé travail de Santé publique France (ex-InVS) en collaboration avec l'Inspection médicale du travail (IMT), le dispositif de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) repose sur un réseau d'équipes de santé au travail volontaires qui signalent, pendant deux périodes de deux semaines consécutives appelées « Quinzaines », toutes les MCP (définies comme toutes maladies ou symptômes susceptibles d'être d'origine professionnelle non reconnus au jour de la visite) rencontrées pendant leurs consultations.
- ⇒ **Production** de plaquettes régionales de synthèses des données sur les maladies à caractère professionnel pour les années 2017, 2018 et 2019.

Conclusions

- ⇒ La deuxième année du programme MCP à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine est marquée par **un taux de participation des médecins plus élevé que celui de la moyenne nationale.**
- ⇒ Ce programme constitue **un outil d'observation et d'orientation de la politique régionale de prévention des risques professionnels.** Répétées régulièrement, les « Quinzaines MCP » permettront de repérer les spécificités régionales en termes de pathologies, de professions, de secteurs d'activité.